



---

# VILLE de MURET

---

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUIN 2014 - 18 H 00**

# SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| ▪ MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'AGENTS DE LA VILLE DE MURET AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE<br>D'AGGLOMERATION DU MURETAIN _____ | 3 |
| ▪ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE DE LA CAM AU BENEFICE DE LA VILLE DE MURET _____                                     | 4 |
| ▪ CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES _____   | 4 |
| ▪ RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES _____  | 6 |

**Pages**

**Monsieur le Maire** : Bonsoir à tous. Nous sommes réunis ce soir car le Préfet a souhaité que toutes les communes du département se réunissent aujourd'hui pour désigner les suppléants pour les élections sénatoriales du mois de septembre. Nous avons profité de ce conseil municipal pour rajouter 2 ou 3 points à l'ordre du jour. Je vous propose après l'appel, d'ouvrir ce conseil municipal. Il n'y a aura pas de compte rendu du dernier conseil, puisqu'il n'est pas fait. Il n'est pas tout à fait fini.

Monsieur le Maire fait l'appel.

**Monsieur le Maire** : Nous aurons à voter dans quelques semaines pour désigner les sénateurs de la Haute Garonne qui iront nous représenter au Sénat. La Ville de Muret est dans la catégorie de population qui fait que, l'intégralité de son conseil municipal est grand électeur. Donc tous les conseillers municipaux sont grands électeurs. Nous avons donc 35 délégués. Au cas où il y ait des défections parmi ces 35 délégués et puisque la ville de Muret a 35 voix, il faut que nous désignons un certain nombre de suppléants. Ces 9 suppléants doivent être désignés à la représentation proportionnelle suite à un vote qui doit être procédé au niveau du conseil municipal. Il y a un cas particulier à Muret puisque nous avons un grand électeur double, il s'agit de Monsieur DELAHAYE qui est à la fois adjoint au maire et conseiller régional. Il ne peut pas voter 2 fois. Il y aura donc un remplaçant qui est cité ici il s'agit de Monsieur JEDDI. Ensuite, nous avons donc 9 représentants à élire, je vous propose donc un vote avec 3 listes qui sont présentées. Une première liste représentant la liste « Muret, ma ville c'est vie », une liste de « Muret au cœur » et une liste de « Muretais, allons plus loin ». Il y a normalement un vote à bulletin secret, je vous propose un vote à main levée.

**Monsieur SOTTIL** : On peut voter à main levée, chacun votant pour les autres. On vote votre liste, vous votez la nôtre....comme c'est à la proportionnelle....

**Monsieur le Maire** : Ca reviendra exactement au même. Donc, on passe au vote à main levée, tout le monde est d'accord. Ca nous fera gagner du temps.

Pour la liste « Muretais, allons plus loin ». Monsieur SOTTIL, vous êtes avec « Muretais allons plus loin »?

**Monsieur SOTTIL** : J'ai proposé que l'on vote pour les autres, c'était pour faire simple.

**Monsieur le Maire** : Non, ça va être plus compliqué car pour faire les proportionnelles avec un vote à 35, c'est très compliqué. Donc « Muretais, allons plus loin » ? 3 voix. La liste « Muret au cœur » : 4 et une procuration ça nous fait 5. Et la liste « Muret, ma ville c'est ma vie » : en comptant les procurations ça fait 27. Ce qui donne : 8 représentants pour « Muret, ma ville c'est ma vie », 1 représentant pour la liste « Muret au cœur » et 0 représentant pour la liste « Muretais, allons plus loin ».

Tous les conseillers doivent signer, nous allons donner les signatures à Mme CORBERES avant qu'elle ne nous quitte. Vous n'oubliez pas de signer le procès verbal du vote pour que les services de la ville aient la chance de regrouper ces votes avec ceux de notre circonscription, puisque nous collectons tous les votes du secteur. La liste qui n'a pas d'élus n'est pas obligée de dire sur quelle liste elle souhaite avoir un suppléant puisqu'elle n'en n'a pas. Dans le cas où vous ne seriez pas là, vous devez dire sur quelle liste doit être pris le suppléant. Sinon, il faudra être là.

Je vous propose de passer, pendant que la technique se met en place, aux délibérations.

## ▪ MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'AGENTS DE LA VILLE DE MURET AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il s'agit de la reconduction de ce qui existait déjà avec le chargé de communication de la ville de Muret qui œuvre aussi pour la Communauté d'Agglomération ainsi que le responsable de cabinet de la ville de Muret qui intervient auprès du Président de la Communauté d'Agglomération. Il y a des quotités différentes puisqu'au niveau du cabinet il y a 30% de rémunération et cotisations qui sont remboursées par la CAM et au niveau de la communication, c'est 20% Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets au vote.

La présidence de la Communauté d'Agglomération du Muretain par le Maire de Muret implique une démarche de mutualisation des cabinets de la Ville et de la CAM pour une meilleure efficacité.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les deux conventions de mise à disposition de Messieurs François CARBONNEL et ERIC MAURY, actuellement positionnés sur des emplois de collaborateur de cabinet au sein de la ville de Muret, auprès de la CAM.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Accepte la mise à disposition de deux agents de la ville de Muret auprès de la Communauté d'agglomération du muretain (CAM) pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour Monsieur Eric MAURY et du 16 juin 2014 pour Monsieur François CARBONNEL ;
- Considère que la CAM remboursera 30% de la rémunération et des cotisations et contributions afférentes à la rémunération de Monsieur François CARBONNEL
- Considère que la CAM remboursera 20% de la rémunération et des cotisations et contributions afférentes à la rémunération de Monsieur Eric MAURY
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ces agents

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

### **▪ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE DE LA CAM AU BENEFICE DE LA VILLE DE MURET**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

La deuxième convention, c'est l'inverse, c'est-à-dire que c'est la mise à disposition d'un agent de la CAM à la ville sur une quotité horaire de 100%. C'est le Directeur des Services Techniques.

La Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) met à disposition de la ville de Muret un agent appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux sur la totalité de son temps de travail afin d'exercer les fonctions de directeur des services techniques.

Conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition, c'est-à-dire sur demande de l'intéressé et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Accepte la mise à disposition d'un agent CAM, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour une durée de 3 ans, considérant que la ville de Muret remboursera l'intégralité de la rémunération et des cotisations et contributions y afférentes
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent titulaire

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

### **▪ CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Je vous propose de mettre en place les commissions. On l'avait évoqué lors du dernier conseil. Il s'agit de mettre en place des commissions. La première est la commission finances, une deuxième concerne l'aménagement de la ville, une troisième commission qui concerne la vie culturelle et associative, une autre concernant la vie sportive et associative et une commission concernant les solidarités, et pour terminer une commission jeunesse et éducation ce qui nous ferait 6 commissions de travail. Ces commissions étant présidées par le Maire, avec, dans ces commissions, comme membres titulaires :

Commission finances :

- Christophe DELAHAYE,
- Monika BONNOT,
- Elisabeth SERE,
- Jean-Sébastien BEDIEE,
- Alain PIQUEMAL,
- Rachida BELOUAZZA,
- Irène DULON,
- Patrick KISSI
- François MOISAND,
- Laurent JMMES

Commission Aménagement de la ville :

- Léo ZARDO,
- Adeline ROUCHON,
- Michel RUEDA,
- Francis PELISSIE,
- Gilbert RAYNAUD,
- Sylvie GERMA,
- Elisabeth SERE,
- Laurent MAZURAY,
- Annie SALVADOR,
- Alain PIQUEMAL,
- Sylvie DENEFFLE,
- Jean-Sébastien BEDIEE,
- Rachida BELOUAZZA,
- Alain SOTTIL,
- Myriam CREDOT FAUROUX

Commission Vie culturelle et associative :

- Pascal BAJEN,
- Nicole BENESSE,
- Virginie SARREY CORBERES,
- Elisabeth SERE,
- Patrick KISSI,
- Sylvie DENEFFLE,
- Florence CAUSSADE,
- Laurent JMMES,

Commission Vie sportive et associative :

- Christophe DELAHAYE
- Jean Louis DUBOSC,
- Colette PEREZ,
- Patrick KISSI,
- Jean-Sébastien BEDIEE,
- Hervé PARIS,
- Jean Luc GAU,
- Serge JOUANNEM

Commission Solidarités :

- Sylvie GERMA,
- Léo ZARDO,
- Rachida BELOUAZZA,
- Nicole BENESSE,
- Marie Thérèse ANGLADE
- Nathalie GINER,
- Myriam CREDOT FAUROUX,

#### Commission Jeunesse et Education :

- Colette PEREZ,
- Virginie SARREY CORBERES,
- Elisabeth SERE,
- Maité ANGLADE,
- Rachida BELOUAZZA,
- Henri LAFORGUE
- Alain PIQUEMAL
- Patricia BARRET
- Nathalie GINER,
- Serge JOUANNEM

**Monsieur le Maire** : Des précisions ?

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve les créations des Commissions finances, aménagement de la ville, vie culturelle et associative, vie sportive et associative, solidarités, jeunesse et éducation, présidées par Monsieur le Maire et composées comme ci-dessus énoncées.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

## **▪ RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Tous les 6 ans, la Chambre Régionale des Comptes analyse les comptes de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Muret. C'est une procédure qui est longue puisque cela fait à peu près un an que la Chambre a démarré ce travail. Elle analyse les comptes, rencontre les responsables techniques de la collectivité, rencontre le responsable de la collectivité et puis, il y a un échange entre les services communaux, les élus et la chambre régionale des comptes sur les éléments qui sont relevés par la Chambre Régionale des comptes. Il y a un premier rapport qui est remis, puis un deuxième, qui est le rapport définitif et qui est présenté par le Président de la Cour des Comptes en session plénière. Il s'agit de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes de la collectivité qu'ils ont suivis.

Les exercices budgétaires qui ont été examinés par la Chambre des Comptes sont les exercices 2009 jusqu'au début de l'année 2013. L'intégralité de l'année 2013 n'a pas été examinée. Les comptes ont été, me semble-t-il, arrêtés au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Il faut garder cette date en mémoire car nous avons eu des changements notamment au niveau de l'eau qui n'ont pas pu être pris en compte ou pas mesurés parce qu'il n'y avait pas le recul suffisant et que les factures ont du partir début juillet. C'est un rapport assez volumineux puisqu'il y a 21 pages qui décortiquent la gestion de la ville. Sur ces 21 pages, ce que l'on peut dire c'est qu'il y en a très peu qui concernent la gestion financière de la ville de Muret. Il y a un certain nombre de pages, ensuite, qui font une focale sur la mise en place de la gestion de l'eau et puis il y a 5 ou 6 pages qui sont sur 2 points de gestion de ressources humaines sur lesquels je reviendrai. Ce rapport a été établi, lu par le Président de la Cour des Comptes et, comme c'est la règle, le Maire de la Commune (ou le Président de la Communauté d'Agglomération, ce sera le cas le 30 juin) le présente et fait lecture des éléments du rapport à l'assemblée délibérante c'est-à-dire le Conseil Municipal. Que peut on dire de ce rapport ?

Simplement, ce qui a déjà été remarqué et ce qui a été dit lors de la campagne électorale, c'est-à-dire que la Ville de Muret a maîtrisé sa gestion financière. Elle a une gestion qui est saine et qui a permis à la fois un désendettement et à la fois la réalisation d'un programme d'investissement. Je vous livre donc les éléments de synthèse. La Commune de Muret, qui bénéficie de l'attractivité de l'aire urbaine de Toulouse, connaît une croissance démographique régulière de plus de 1% par an et compte aujourd'hui près de 24 000 habitants : nous venons de passer la barre de 25 000 habitants. Elle est membre de la CAM à laquelle a été transférée un certain nombre de compétences, notamment la compétence voirie, en 2010 et la compétence petite enfance. Je pense qu'ils ont oublié un nombre conséquent de compétences transférées car il n'y a pas que la voirie et la petite enfance qui ont été transférées de la ville vers la CAM.

Le premier point : la situation financière de la ville.

Une situation financière maîtrisée avec les risques de tension à venir. Ce document n'avait pas les derniers éléments connus ou presque connus, qu'ils auraient pu noter s'ils les avaient eus, les risques de tension à venir s'il n'y a pas d'évolution dans les dotations qui vont être apportées aux collectivités territoriales. La situation financière de la commune apparaît aujourd'hui maîtrisée. Elle a dégagé entre 2009 et 2012 une épargne nette de 3 millions d'euros par an en moyenne qui lui a permis d'investir tout en se désendettant. La courbe de dette est passée de 6.3 millions d'€ en 2009 à 2.3 millions d'€ au 31 décembre 2012. C'est un niveau très faible. Il convient toutefois de souligner 2 éléments de nature à tempérer cette appréciation positive. D'une part des transferts de compétences à la CAM en particulier celui de la voirie qui est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce n'est pas vrai c'est au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ces transferts ont permis à la commune de contenir son niveau de dépenses tout en réduisant son besoin de financement. Ils n'ont certainement pas analysé assez loin le dispositif très complexe de transfert de la voirie qui a été effectué à la CAM. Parce que les investissements effectués par la commune ou par la CAM concernant la voirie sont remboursés à travers, soit un fonds de concours, mais là ils l'évoquent un petit peu plus loin, soit à travers l'attribution de compensation de la ville de Muret qui a été sensiblement réduite pour pouvoir financer les investissements voirie. Une part importante des investissements : voirie et petite enfance sont désormais portés par la CAM ce qui autorise la commune à investir peu. Sur la période concernée 2009-2012, il n'y a eu aucun investissement petite enfance fait par la CAM sur la ville de Muret. Vous pouvez modérer ce qui a été évoqué. D'autre part, les produits de gestion ont progressé depuis 2009, moins vite que les dépenses malgré des recettes fiscales dynamiques. Dans un contexte de péréquation et de réforme fiscale, cette tendance doit conduire la collectivité à envisager l'avenir avec prudence ce que nous avons déjà fait en 2013 et que nous continuerons à faire en 2014. Sur ce premier point, concernant la situation financière qui a été maîtrisée, vous l'avez vu de 6.3 millions à 2.3 millions en 2012, c'est beaucoup moins en 2013, on avait donné les chiffres : au 31 décembre 2013, le muretain est endetté à hauteur de 72€ contre un peu plus de 1 000 € pour une commune de même strate.

Il existe une amélioration de la gestion du personnel. C'est le point n°2. Les dépenses de personnel ont diminué de 5% entre 2009 et 2012 notamment sous l'effet du transfert de compétences à la CAM qui s'est accompagné de transfert d'agents. Oui et non. Elle représente aujourd'hui près de 8 millions d'€. Le contrôle de la Chambre Régionale a mis en évidence que le temps de travail annuel des agents communaux est inférieur de plus de 30 heures à la durée réglementaire. Cet avantage équivaut à plus de 165 000 € soit 4.71 équivalent temps pleins. Ils ne l'ont pas mis mais c'est annuel. La commune, en outre, a créé des primes exceptionnelles dans des conditions qui apparaissent contraires aux textes. Si l'on cumule l'avantage financier à celui du temps de travail, le coût total à la charge de la commune pour un exercice 2011 à 2013 est de 689 000 €. La Chambre a calculé que ces avantages ont coûté 4.5 points d'augmentation de pression fiscale au contribuable local depuis 2009. Elle appelle la commune à se mettre en conformité avec les textes régissant la création de prime et le temps de travail. Effectivement, nous avons décidé, ces 3 dernières années, d'accorder un coup de pouce à nos agents de la commune. Nous avons voté ceci à un conseil municipal pour donner un coup de pouce aux bas salaires, ceux qui n'ont pas eu depuis quelques années d'augmentation car le point d'indice avait été gelé. Ce point d'indice, pour les catégories C a été dégelé au 1<sup>er</sup> février 2014. Pour cela, nous n'avons pas cette année, entamé de mise en place de prime exceptionnelle mais nous envisageons de travailler dès la rentrée, avec les organisations professionnelles, les représentants de nos personnels, pour avancer sur ce qui est les conditions du régime indemnitaire et les diverses primes qui sont mises en place de manière à pouvoir être en cohérence avec les engagements que nous avons pris. Nous verrons en même temps, ce que nous ferons pour donner partiellement satisfaction ou pas à la Chambre Régionale des Comptes concernant le temps de travail.

Troisième point, la municipalisation de l'eau et de l'assainissement. La commune a décidé l'abandon de délégation de service public de l'eau et l'assainissement qui faisait l'objet de contrats anciens signés respectivement en 1958 et 1973 au profit d'une gestion en régie associée à un marché de prestations de services. L'objectif était de retrouver une meilleure maîtrise tarifaire. La régie de l'eau et de l'assainissement a été créée au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Mais les conditions techniques d'exploitation sont restées inchangées puisque l'ancien titulaire des 2 délégations de l'eau et de l'assainissement a été attributaire des 2 marchés de prestations de l'eau et de l'assainissement. Le passage en régie a permis une baisse de la facture de l'utilisateur puisque le prix de l'eau et de l'assainissement à diminuer en 2013 de 6.5% par rapport à l'année précédente (2012). Je vous répète, cela ne tient pas compte des nouveaux tarifs mis en place. Si la Chambre dispose aujourd'hui de peu de recul pour mesurer l'impact financier du passage en régie, elle rappelle toutefois que le niveau des tarifs doit être suffisant pour assurer le financement des dépenses d'investissement à venir et notamment le renouvellement de la station d'épuration, je dirais même des travaux de tuyaux, et de confortement de l'usine de production d'eau potable que nous aurons à faire dans les années qui arrivent. Voilà les observations qui ont été effectuées par la Chambre des comptes. Il y a ensuite un développement qui est fait durant un certain nombre de pages avec des éléments de réponse aux questionnements qu'ils ont posés et ce qu'ils vont dire en conclusion, que je vous citerai après, qui sont en partie déjà réglés par la commune et qu'ils ont quand même maintenu. Cela concerne les APCP, les autorisations de

programme puisque la Chambre a souhaité qu'il en soit mis un en place et elle note en page 5 que cette technique est déjà utilisée à compter de cette année pour les prochains projets à caractère pluriannuel. Nous avons inclus dans le budget 2014 un préfinancement pour des projets notamment dans la salle événementielle, nous avons souhaité le mettre en place. Concernant les résultats de l'exercice, le principe de l'annuité n'appelle pas d'observations. Les produits des services ont augmenté sensiblement. Des bases fiscales dynamiques, c'est ce qui est noté, et des dépenses de fonctionnement plutôt maîtrisées puisque nous avons contenu les dépenses de fonctionnement sur la commune. L'épargne nette, ils le disent dans leur synthèse, est en hausse, ce qui est une bonne chose. Le niveau d'investissement, là, il faudra peut être expliquer un peu plus, car ils disent que, en dépit de sa capacité de financement annuel de 3 millions d'€ en moyenne, le niveau d'investissement de la collectivité est largement inférieur à la moyenne de notre strate. Ce qui est le cas, puisqu'une partie de notre investissement, notamment celui qui est lourd, celui de la voirie, est effectué par la CAM mais la collectivité lui rend, et donc, pour avoir la réalité de l'investissement de la CAM, cela demande de consolider à la fois l'investissement ville et communautaire effectué sur la ville. Par exemple, une énorme partie des travaux effectués par la ville à l'entrée nord, sont des travaux de voirie qui ont été effectués par la CAM et ils n'apparaissent pas dans l'investissement qui est fait. De même, la place Maimat, qui est un investissement sensible pour la ville, n'apparaît pas dans l'investissement ville, puisque c'est un investissement que la ville a payé à la CAM. La CAM ne nous en a pas fait cadeau. C'est normal. Concernant la gestion de l'eau, il me semble avoir dit tout ce qu'il y avait à dire mais peut être qu'il y aura des questions. Je dirais simplement et ça complète ce qui est dans la synthèse, que le prix de l'eau calculé à partir de la facture type est nettement inférieur à la moyenne nationale, ce qui est la réalité. Le passage en régie en 2013 a provoqué la baisse de la facture d'eau de l'utilisateur, puisque le prix du m<sup>3</sup> d'eau HT a diminué de près de 19% par rapport à 2012. Nous l'avions évoqué, nous n'avions pas les chiffres exacts à cette époque là, aujourd'hui les chiffres sont là et c'est la Chambre des comptes qui l'affirme. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau a bien diminué de 19% entre 2012 et 2013, il a bien baissé. Donc ce que nous avons annoncé s'est bien produit.

Au niveau des ressources humaines, je l'ai dit tout à l'heure, ils notent que des primes irrégulièrement ont été créées et qu'une rédaction imprécise les rend peu lisibles. Ce que nous avons souhaité et nous l'avons expliqué ici même en conseil municipal, c'est faire plus pour ceux qui ont moins. C'est-à-dire donner une prime plus importante aux bas salaires par rapport aux salaires plus importants de la ville et donc ils auraient souhaité que nous précisions, de manière plus fine, ces montants et le mode de calcul que nous avons pris pour cette prime. Le temps de travail, je vous l'ai dit tout à l'heure, le temps de travail est de 1607 heures. La Chambre des comptes a noté que le temps de travail de nos agents est de 1575.6 heures. Ils souhaitent donc, comme ils avaient déjà souhaité lors du mandat précédent, que la ville ajuste, en terme légal, le temps de travail de ces agents. Ils notent que le maire s'était engagé à réunir le CTP afin de mettre en conformité le régime avec les textes en vigueur. Nous évoquerons cela avec les représentants du personnel lors du prochain CTP.

Les recommandations : ce que la Chambre des comptes recommande à la ville. Si l'on note que la Chambre Régionale des comptes, doit normalement, surtout regarder les comptes de la ville, on s'aperçoit en fait, qu'elle ne note rien sur la gestion des comptes de la ville puisqu'elle note simplement, au niveau de la fiabilité des comptes, que la ville doit améliorer le taux de réalisation des inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement en utilisant les APCP, ce que je vous ai dit tout à l'heure. C'est simplement un élément technique dans l'anticipation pour le financement de projet. Je voudrais dire que, et ils auraient pu le dire, que l'on a fait preuve de bonne gestion, puisque nous avons eu, grâce aux recettes liées à la vente de foncier, nous avons eu des recettes conséquentes qui nous ont permis de payer cash des équipements et des aménagements que nous avons fait sur la ville sans même avoir recours à la technique des APCP. Au niveau de la gestion du personnel, les recommandations, il y en a 3. La première, mettre un terme au versement d'une prime exceptionnelle de vacances qui ne s'inscrit pas dans le cadre légal du régime indemnitaire et dont le coût pour la commune s'élève à 72 000 € en 2013. Ou bien intégrer dans une prime à la performance respectant les dispositions de la loi du 5 juillet 2010, c'est ce que nous travaillerons avec les responsables du personnel. Le point suivant : mettre en place le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat à tout agent concerné, chose qui a été faite avant le rapport intermédiaire de la Chambre des comptes. Le point n°4, faire une juste application des textes en matière du temps de travail afin de ramener la durée légale à 1607 heures au lieu d'un temps de travail de 1575 heures actuellement. Telles sont les observations définitives que la Chambre Régionale des comptes a décidé de formuler sur la gestion de la commune de Muret. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Mme CREDOT FAUROUX.

**Madame CREDOT FAUROUX :** Quelques observations concernant la régie à simple autonomie financière concernant l'eau. Donc, aux termes du dernier rapport de la Chambre Régionale des comptes, il n'est pas établi que l'objectif économique qui était poursuivi initialement ait été atteint. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, effectivement, la Chambre n'a eu les chiffres que jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ceci étant, il y a des éléments, dans ce rapport qui soulèvent quelques observations. Notamment le choix a été fait par la régie de diminuer le tarif de distribution de l'eau et d'augmenter celui de l'assainissement. Quand on globalise le coût de l'eau sur une facture

type de 120 m<sup>3</sup>, on n'a pas une diminution de 19% qui ne concerne que la ligne qui est relative à la consommation d'eau. Quand on globalise les deux, on a une diminution de 6.59%. C'est bien, c'est déjà ça. Ceci étant, c'est faible par rapport à ce que d'autres municipalités ont obtenu, notamment en renégociant les contrats d'affermage quand il y a eu reconduction de ces contrats arrivés à leur terme. Enfin, les investissements à venir : il y a effectivement la station d'épuration avec un budget de 9.6 millions d'euros ainsi que le renforcement de l'usine de production pour 5 millions d'€. Tout cela représente des investissements très importants qui vont nécessairement impacter le coût de l'eau à l'avenir. Cela veut-il dire que la diminution du prix de l'eau a été consentie à crédit ? J'espère que non. En tout cas, quoiqu'il en soit, au-delà des principes politiques qui guident naturellement une municipalité de gauche à opter plutôt pour un service en régie, le jour viendra où il faudra faire le point sur la situation, en 2017, me semble-t-il. J'espère qu'effectivement, une analyse objective, que nous n'avons pas là pour les raisons évoquées tout à l'heure, concernant l'apport économique réel de ce choix de gestion en régie, pourra être présentée au Conseil Municipal afin que l'on puisse apprécier concrètement l'effectivité et l'ampleur du gain économique.

**Monsieur le Maire** : Avant de laisser la parole à Monsieur DELAHAYE, qui va vous répondre dans les détails, je vais vous dire quelque chose. La première des choses, vous avez fait référence à notre idéologie, c'est-à-dire que nous sommes un Conseil Municipal de gauche et donc nous sommes plutôt amenés à faire de la régie. Et bien oui, lorsque la régie est rentable, et lorsque la régie est une bonne affaire, c'est d'ailleurs un débat que nous avons eu ici en conseil municipal. Si la régie est une bonne affaire, nous passons en régie et sinon nous passons des marchés. Et là, nous avons trouvé une formule qui a permis, et vous avez la réponse à votre question page 13, c'est sans doute un rajout qui a été fait dans le document de la Chambre des Comptes, que je vous ai lu tout à l'heure, où ils ont comparé l'effet régie. C'est-à-dire les chiffres de 2012 et le prix 2013. 2012-2013, c'est -19%. Le prix de l'eau et de l'assainissement, les deux cumulés, -19% c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit. La Chambre régionale a entamé son analyse en 2010. Elle n'a pas donc pris en compte la première diminution des prix de l'eau que nous avons obtenu, qui a été de 19% en 2009. Il faudrait que vous puissiez cumuler les 19% de diminution du prix de l'eau que nous avons obtenu, prix de l'eau, pas de l'assainissement, que l'eau potable, nous avons obtenu en 2009, avec la baisse de 19% du prix de l'eau et de l'assainissement que nous avons eu en 2013. Monsieur DELAHAYE.

**Monsieur DELAHAYE** : Ça ne va pas être très long. J'explique à Madame CREDOT FAUROUX car elle n'était pas conseillère municipale. Déjà sur la baisse de 6.59%, ce n'est pas le prix de l'eau pratiqué par la ville. Parce que dans les 6.59% de baisse notés, il y a la hausse incluse des tarifs de l'agence de l'eau. Et déjà, si vous neutralisez la hausse des tarifs de l'Agence de l'Eau, qui est une taxe, vous n'êtes plus à 6.59%, vous êtes à près de 9%. Et pour revenir à la genèse de l'affaire de ce choix politique de la baisse du prix de l'eau et du changement du mode de gestion, la Chambre Régionale des Comptes nous dit, à 2 passages page 10 : « A Muret le territoire d'implantation restreint offrirait une faible surface de mutualisation pour une énergie totale. ». Face à cette problématique que nous avons analysée, ce n'était pas possible de passer en régie totale, d'où le choix de passer un marché de services. Néanmoins, dès 2008, nous avons effectué une baisse.

**Monsieur le Maire** : 2009.

**Monsieur DELAHAYE** : Oui, mais on avait commencé à travailler sur la baisse car c'est une année de négociation. Je vous demande de prendre la page 11, car c'est quand même assez détaillé. Il est indiqué « la marge du délégataire qui progressait régulièrement depuis 2000, est revenue à un niveau de 10% environ après la signature de l'avenant de 2010. La baisse des tarifs qui s'en est suivie, la refonte des prix consécutive à l'avenant de 2010 a permis de diminuer le prix facturé de 4.4% par an. » Par an sur la période. Donc il faut additionner. En sachant que, sur les 4.4% il y avait la prévision, puisque nous étions toujours en contrat d'affermage de concession, il y avait toujours la révision annuelle. La Chambre a fait le choix de lisser en fait, sur cette période là, la baisse du prix de l'eau, mais la vraie baisse a eu lieu en 2009 et elle était de : on multiplie 4.4 C'est pour montrer qu'à Muret on a eu la plus forte baisse des négociations sur les contrats d'affermage de France. Parce que, si on ajoute les 9% de tout à l'heure, aux 4.4% annuels lissés sur la période en incluant la formule de révision de prix, puisque, quand on a révisé l'avenant n°10, on a fait une baisse du prix de l'eau, on a fait aussi mais ça je me souviens du débat qui avait eu lieu, je crois que c'est Monsieur BARRES qui était intervenu là-dessus. Il avait dit que c'était au détriment du budget de la ville. On a eu quelque chose d'assez régulier, on a retrouvé le droit, c'est-à-dire que le service de l'eau potable et de l'assainissement payaient des factures de la ville, notamment dans certains domaines. Ce qui était complètement illégal. Il faut le rappeler. Deuxième élément pour revenir dans le droit, notamment le pluvial, on payait toutes factures de pluvial sur les factures d'eau potable. Ce qui était totalement illégal. Et ça c'est dommage que la Chambre n'ait pas soulevé cela. Deuxième élément fort : la formule de révision qui datait d'environ 20 ans, n'avait jamais été revue. C'est pour ça qu'ils disent que la marge de manœuvre du délégataire est revenue à 10% car on a révisé la formule de révision. C'est pour ça qu'ils se sont mis à lisser le plus sur 4.4%. Ce qui était l'esprit de la loi, c'était de dire que

c'est un tarif progressif. Ce qui n'existait pas à Muret. On avait un tarif dégressif. C'est-à-dire qu'auparavant, les gros consommateurs payaient moitié moins cher qu'un abonné particulier. Totalement illégal. Ce que l'on a fait, on a remis dans le bon sens les tarifs. C'est-à-dire que ceux qui consomment le plus, payent le plus. Ce qui semble logique. C'est pour ça qu'au global, on a réussi à maintenir un certain niveau de recettes nous permettant d'investir. Et ça, c'est l'esprit de la loi aussi. C'est-à-dire, mettez un tarif progressif pour faire payer les gros consommateurs. C'est ce que l'on a fait. Et enfin, je dirai sur la tarification, entre l'eau potable et l'assainissement, à Muret, compte tenu que le contrat de concession datait de 1957, le prix de l'eau potable était supérieur à la moyenne nationale de 40%. Tandis que le prix de l'assainissement était inférieur au prix de la moyenne constatée par l'Agence de l'Eau. Qu'est ce que l'on a fait ? On a essayé, mais Véolia n'était pas d'accord là-dessus, dès 2009, on avait voulu déjà rééquilibrer le prix de l'eau entre l'eau potable et l'assainissement. On n'avait pas pu le faire. Mais dès que le contrat a été terminé, puisque nous avons repris la maîtrise du coût de l'eau et de l'investissement, nous avons rééquilibré le prix de l'eau potable et de l'assainissement. Et ça semblait logique, d'autant plus qu'il y avait la station d'épuration de Joffrey à financer, il y avait surtout et aussi la station d'épuration d'Estantens à refaire. Et grâce à ce basculement de tarif de l'eau potable vers l'assainissement, compte tenu qu'il y en avait un qui était déséquilibré et l'autre totalement sur-équilibré, nous avons pu financé la station d'épuration, d'assainissement, tout en préservant une marge de manœuvre. Voilà tout ce qui a été fait sur la période pour maîtriser le prix de l'eau.

**Monsieur le Maire** : Dernière chose qui a été une recette sensible, le surcoût et le rééquilibrage des faits de l'histoire, Monsieur SOTTIL la connaît bien, c'est que la ville de Muret fournit l'eau à la ville d'Eaunes et que les tarifs de l'eau que la ville de Muret faisaient payer à la ville d'Eaunes étaient très bas en 1990 et qu'ils n'avaient pas été réajustés depuis 1990. Nous avons rééquilibré par de nouveaux tarifs, ces éléments qui nous ont permis de retrouver quelques recettes mais qui n'ont pas comblé les évolutions tarifaires que nous aurions dû avoir. Tant mieux pour les Eaunois.

**Monsieur SOTTIL** : Une précision en tant qu'ancien maire de Eaunes, c'est que ..

**Monsieur le Maire** : Je ne disais pas ça parce que vous êtes là Monsieur SOTTIL.

**Monsieur SOTTIL** : J'apporte une précision, c'est que ce n'est quand même pas la revalorisation du tarif de l'eau à la commune d'Eaunes qui va permettre, à terme, d'équilibrer les engagements. Par contre, je ferais simplement une petite observation, Christophe s'en rappelle bien : le tarif de l'eau, à la commune d'Eaunes n'avait pas été revalorisé parce qu'il avait fait l'objet d'une convention puisque c'était la commune d'Eaunes qui avait financé le deuxième réservoir. En contrepartie, comme la commune de Muret n'avait pas participé financièrement, il avait été prévu que pendant toute la durée du remboursement de l'emprunt qui avait permis de faire ce réservoir, la ville de Muret s'était engagée à ne pas revaloriser ce tarif. Et à l'expiration de ce contrat, 15 ans après donc, le prix de l'eau a été revalorisé.

**Monsieur JAMMES** : Tant que l'on est sur les précisions du tarif de l'eau, il y a quand même une préconisation qui est faite par la Chambre Régionale des Comptes, et qui dit que les tarifs doivent permettre le financement des investissements. Même si vous l'avez en partie expliqué, comment ça va se passer sur la facture demain ? Parce que peut être qu'il y a ces deux investissements, mais il y en aura d'autres.

**Monsieur le Maire** : Monsieur JAMMES, vous savez un mandat c'est long. Vous verrez. Nous avons déjà mis un tarif qui nous permet de prévoir les remboursements d'emprunt pour la réalisation des équipements qui sont nécessaires à ceux que nous avons déjà lancés. Il est évident que l'on ne peut pas tout prévoir, mais en tout cas, de manière nominale, comme on dit en aéronautique, s'il n'y a pas de charges nouvelles ou de taxes nouvelles, car cela nous ne le maîtrisons pas, Muret fera en fonction de ce que nous avons, ce que nous pourrions décider, nous, et pas ce que d'autres décident à notre place comme une taxe qui s'applique sur nos tarifs. Nous avons anticiper l'intégration des annuités d'emprunts qui seront nécessaires pour les équipements. Il y a aura, sans doute, une augmentation normale du prix de l'eau, modérée, comme il y avait eu l'augmentation du prix de l'eau tous les ans et comme il y a tous les ans l'augmentation du prix de l'eau dans toutes les communes de France. Elle sera faite au plus juste, c'est-à-dire que nous ne souhaitons pas, de toute façon c'est un budget annexe, donc nous ne pouvons pas financer autre chose que le budget de l'eau, ce n'était pas tout à fait le cas peut être avant, mais le budget de l'eau ne financera que des investissements pour le budget de l'eau. Donc, nous n'avons pas intérêt à augmenter les prix de l'eau de manière significative puisque nous l'avons déjà programmé. La station d'épuration nouvelle qui est aujourd'hui très très bien avancée, et qui n'a pas de retard de chantier, devrait être mise en service en fin d'année et vous verrez le bel outil dont la ville de Muret se sera dotée. Nous avons déjà les marchés qui sont faits donc on sait déjà combien nous allons rembourser de ce qui est projeté. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur l'évolution des prix de l'eau, il n'y aura pas d'explosion du prix de l'eau dans les années à venir à Muret.

**Monsieur JAMMES** : Il n'y a pas d'inquiétudes de ma part, d'une part, d'autre part, je ne fais que relire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui préconise une plus grande clarté au niveau de la tarification notamment au niveau du financement des dépenses. Par contre, ce qui serait intéressant, c'est de savoir à quel taux vous l'avez provisionné, qu'est ce que cela représente en pourcentage sur le prix de l'eau, tout simplement. Vous budgétisez bien les dépenses donc ça veut dire que c'est un pourcentage par rapport au prix de l'eau, au coût du m<sup>3</sup>.

**Monsieur DELAHAYE** : Pour aller un peu plus loin, je vais essayer de reprendre votre intervention. Dans le domaine de l'eau, tout est prévisible. Pourquoi ? Parce que l'on ne fait pas une station d'épuration tous les 4 matins, on ne fait pas une usine d'eau potable tous les 4 matins. Quand nous sommes arrivés en 2008, il n'y avait pas de schéma directeur. Qu'est ce que c'est un schéma directeur ? Un schéma directeur, ça prévoit l'avenir, c'est-à-dire qu'en fonction de l'évolution de la population et de l'urbanisation, on définit un cadre d'intervention pluri annuel des investissements. Ce schéma directeur en eau potable a été fait. Nous avons révisé le schéma directeur en assainissement qui n'était pas bouclé et nous l'avons repris entièrement. Nous sommes allés même plus loin, puisque nous avons fait le schéma directeur en eau pluviale, qui n'existait pas. D'autant plus étrange que ce sont des pièces obligatoires annexées au plan local d'urbanisme. Nous avons fait ça. On s'est rendu compte tout de suite, que le dimensionnement de la station d'épuration de l'époque qui était prévu pour 60 000 habitants on l'a ramené à 45 000 habitants. Pourquoi ? Un investissement d'une station d'épuration c'est fait pour 20 ans, 20 pas 30 ans. 45 000 habitants, nous avons 25 000 habitants. Bien entendu, il faut prendre les besoins des industriels et des commerciaux. Néanmoins, on était large avec 45 000 plus la station d'épuration d'Estantens, il faut le rappeler, plus la station de Marclan, on était largement doté pour faire un nouvel équipement à 45 000 habitants. On a baissé la valeur de l'investissement et donc on n'est pas allé prélever sur le prix de l'eau. Déjà, vous rassurez sur les schémas directeurs qui ont été lancés et, dès 2009, on a pris la décision de ramener la station d'épuration à 45 000 habitants. Je crois que c'était un choix raisonnable. D'autant plus que, en plus, on a une juriste maintenant dans la salle, et je vais éviter de m'avancer dans des domaines que je ne connais pas mais celui-ci je connais. Il est interdit de financer par le budget ville, les services de l'eau et de l'assainissement. Je pense que Monsieur SOTTIL, vous le savez. Qu'avait prévu l'ancienne municipalité ? De verser 3 millions d'euros du budget ville au budget eau pour financer la station d'épuration. Notre choix de ramener la station de 60 000 à 45 000 a fait diminuer cette dotation. D'autant plus qu'elle était totalement illégale. Dès 2009, on a pris les bonnes décisions pour éviter que le prix de l'eau explose. Parce que cela aurait été le cas. Et le fait de rééquilibrer le prix de l'eau potable, et j'insiste sur ça, entre le prix de l'eau potable et de l'assainissement, a fait qu'on peut prévoir globalement, puisque maintenant, le prix est le bon. On est dans la moyenne pour l'eau potable et pour l'assainissement, on peut prévoir largement tout type d'investissement en matière d'eau potable et d'assainissement. C'est ça qu'il faut retenir, c'est ce rééquilibrage. On ne le dit pas assez, ça a été un choix politique important de rééquilibrer le prix de l'eau et de l'assainissement. D'autant plus que si vous prenez les marges de manœuvre et surtout la marge nette que faisait l'ancien délégataire, elle était largement surévaluée sur l'eau potable. Malheureusement il y avait très peu de marge pour le délégataire sur l'assainissement. Du fait d'avoir d'abord remis le prix de l'eau et les marges commerciales du délégataire a fait que l'on a pu faire cette baisse du prix de l'eau, et dès 2012, de rééquilibrer totalement les communes. Ça a été la philosophie de ces 6 années. Concernant la dernière question sur le prix de l'eau et l'impact budgétaire de la station d'épuration, bien entendu, ça représente un certain montant, je n'ai pas les chiffres définitifs, vous savez pourquoi ? Je vais vous le dire aujourd'hui : le financement d'une station d'épuration, grosso modo, il y a 2 financeurs c'est l'Agence de l'eau Adour Garonne, on paye une taxe...

**Monsieur SOTTIL** : Il y a les prêts sans intérêts.

**Monsieur DELAHAYE** : Attendez, vous ne savez pas ce que je vais dire, je les défends, car pour moi, l'Agence de l'Eau c'est une grande mutuelle. Et si il n'y avait pas l'agence de l'eau, on ne pourrait pas financer ce type d'équipement. Donc l'agence de l'eau, on a fait un choix aussi, c'est de faire des prêts sans intérêts auprès de l'Agence de l'Eau, ce qui va nous permettre d'éviter d'avoir un surcoût d'investissement et de fonctionnement à l'avenir. Je n'ai pas les chiffres en tête mais le montant est très conséquent puisque je crois que l'Agence de l'Eau est allée à plus de 25% de financement de notre station d'épuration en matière de prêt sans intérêts. Ou un peu plus, je n'ai pas les chiffres en tête donc je ne veux pas m'avancer sur les chiffres. Je ne peux pas vous dire exactement le chiffre, ce qui est sûr c'est que n'importe quelle collectivité vous allez prendre ne peut pas financer un équipement d'un tel niveau de station d'épuration et d'eau potable sans avoir recours à l'emprunt. Ce n'est pas possible. Pourquoi ? Parce que les volumes d'investissements sont immédiats et conséquents. La station d'épuration de Muret a coûté près de 9 millions d'euros.

**Monsieur le Maire** : Va coûter.

**Monsieur DELAHAYE** : Va coûter. Qui est capable de mettre, sur le prix de l'eau, 9 millions d'euros, c'est impossible. Il n'y a quasiment plus de subvention notamment pour les villes urbaines. C'est normal que l'on ait recours à l'emprunt par rapport à ça. Je préfère tout de suite le dire, ça évitera des débats inutiles là-dessus parce que de dire qu'il faut faire trop grand et si on l'avait fait en concession, le délégataire aurait fait quoi ? Un emprunt qu'il nous aurait fait payer. Il vaut mieux maîtriser l'investissement, faire les choix que l'on a fait, c'est-à-dire se rendre compte de la possibilité technique et économique d'un service d'eau et d'assainissement et je pense que nous avons fait le bon choix dès 2008 de s'orienter vers cette régie.

**Monsieur le Maire** : Je crois qu'il faut retenir de ce qui est évoqué concernant le tarif de l'eau. Simplement, ce que la Chambre a évoqué, c'est-à-dire que les muretais ont eu, d'ailleurs la presse spécialisée et la presse tout court s'en était fait l'écho, les muretais ont bénéficié (parce que nous avons décidé de mettre en régie l'eau) d'une diminution moyenne de 19% du prix de l'eau en 2013 par rapport au prix 2012. Ces prix 2012 avaient connu une petite augmentation annuelle mais avaient eu ou connu une chute de 19% en 2009. Donc c'est bien la ventilation et le fait de vérifier les chiffres par un organisme indépendant ce que nous avons dit. La Cour des Comptes, dans 6 ans, fera le même travail et donc elle pourra dire si ce que nous avons imaginé dans la mise en œuvre politique se vérifie. En tout cas, nous sommes sur le chemin et je ne vois pas pourquoi cela ne se vérifierait pas. On peut avoir un regret, il n'est pas sur la période examinée par la Cour des Comptes. On peut avoir un regret qui est celui que, en créant la CAM en 2004, les élus de l'époque aient choisi de mutualiser, de transférer, de gérer l'ensemble des services à la personne (crèches, petite enfance, c'est évoqué) et peut être que, une compétence majeure, comme celle qui est l'assainissement, aurait pu être prise par la CAM, ce qui aurait permis de réaliser une station à 65 000 habitants et là, ça se justifiait. Ça aurait permis certainement, d'éviter à Labarthe de faire sa station, ça aurait évité peut être à Portet sur Garonne, qui prévoit d'en faire une rapidement, de faire sa station. Nous aurions eu là un vrai dossier communautaire d'enjeu communautaire et territorial. On ne refera pas l'histoire, c'est simplement un regret que nous pouvons avoir, nous avons fait un choix différent à l'époque, nous l'assumons aujourd'hui. Muret aura, dans les mois qui arrivent, une belle et efficace station d'épuration.

**Monsieur DELAHAYE** : Juste rajouter un point important. Tous les rapports depuis un certain nombre d'années, disaient que la station de Marclan était totalement obsolète, la station de Joffrey obsolète, c'est une réalité. On l'a toujours dit au Conseil Municipal quand nous étions dans l'opposition.

**Monsieur MOISAND** : Tout à fait, vous avez raison. De toute façon c'est un constat qui était partagé par tout le monde. Après c'était la notion de savoir quand le faire et comment. Moi je souhaiterais revenir un petit peu sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes puisque c'était quand même le sujet

**Monsieur le Maire** : On est dans le rapport

**Monsieur MOISAND** : Elle identifie effectivement certains points positifs dans l'état de gestion de la commune et vous avez rappelé un certain nombre d'éléments. Mais ce rapport fait aussi état de décision qu'il est nécessaire de nuancer et je voulais les aborder.

Tout d'abord le rapport focalise sur une période déterminée qui est de 2009 à 2012 et n'intègre pas la totalité de la mandature. Ce qui est dommage parce que cela permet de masquer une dégradation assez importante des indicateurs de gestion notamment au sujet du fonds de roulement qui chute vertigineusement pour atteindre 94 000 € fin 2013. Ce qui était inscrit au budget 2014. Donc ça c'est le premier point.

**Monsieur le Maire** : Ca c'est un des éléments de campagne qui a été rapporté....

**Monsieur MOISAND** : Vous me permettez. Vous me laissez finir, je vous ai laissé parlé donc... Ensuite elle pointe sur le dérapage des dépenses de gestion qui augmentent beaucoup plus vite que celle des recettes. Et en page 9 du rapport, la Chambre Régionale des Comptes parle de l'effet ciseaux qui était défavorable.

**Monsieur DELAHAYE** : C'est pas nouveau. Le précédent mandat, quand on était dans l'opposition, on le disait déjà ça.

**Monsieur MOISAND** : Ca ne s'est pas amélioré à priori. Cette observation montre clairement la diminution des marges de manœuvre dont la commune fait preuve et cette référence, puisque ça dure depuis plusieurs années, n'est pas le fruit du hasard. Il semblerait au contraire que ça résulte d'une gestion dangereuse. Ensuite on nous informe de l'illégalité de primes qui ont été versées aux agents de la commune en se substituant à la GIPA. Elle précise dans ce sens que la mise en place d'une prime exceptionnelle irrégulière au lieu d'une mise en place d'une garantie individuelle du pouvoir d'achat, et elle formule que l'assemblée délibérante ne disposait pas d'un droit normatif permettant d'en créer une. En cela, ça constituait un abus de pouvoir. Enfin, elle souligne l'iniquité

des clients de la régie de l'eau notamment en page 14 des usagers qui vendent des immeubles dont la co propriété n'isolera pas la consommation individuelle. Alors, bien que l'égalité ne vienne pas du traitement identique de situations différentes, Monsieur MANDEMENET, il faudrait expliquer à ces usagers pourquoi ils paieraient plus cher le prix de l'eau que leurs voisins pour une consommation équivalente. Voilà, donc tous ces points, on les expliquera pendant la mandature, et en tant qu'opposition, nous n'hésiterons pas à informer les muretais des évolutions de ces différents indicateurs. Merci.

**Monsieur le Maire** : Il y a des mots, Monsieur MOISAND, qui ont été énoncés comme « abus de pouvoir » qui sont problématiques dans votre bouche. Je rappelle que nous avons débattu ici même, mais vous n'étiez pas là, il y avait ceux qui vous ont précédé, nous avons débattu de cette mise en place de prime. Nous avons fait le choix de mettre en place une prime de vacances, puisqu'elle était donnée fin juin, une prime pour le personnel avec, dans le cadre de la phrase magnifique que vous avez dit, de donner plus à ceux qui n'ont pas trop. De mettre un coup de pouce supplémentaire aux bas salaires. Il y a donc la Cour des Comptes qui a écrit ce qu'elle a écrit. Je voulais vous dire que l'année dernière, nous avons sollicité la Préfecture pour que celle-ci puisse nous donner le cadre règlementaire dans lequel nous pouvions donner un coup de pouce à nos agents. Et si nous avons délibéré comme nous avons délibéré l'année dernière, à l'unanimité, et bien, c'est que la Préfecture ne nous a pas donné autre chose que ce que nous avons choisi. La prime ne vient pas en remplacement de la GIPA, c'est vous qui le dites. Puisque le nombre d'agents concernés pas la GIPA c'est 9 agents l'année dernière.

**Monsieur MOISAND** : Tout à fait, dans votre délibération du conseil municipal...

**Monsieur le Maire** : Alors que le nombre d'agents qui a été concerné par la prime, l'année dernière, c'est la totalité des agents de la ville de Muret c'est-à-dire environ 300 agents. Nous avons fait le choix de donner la prime de vacances à l'ensemble des agents de la ville.

**Monsieur MOISAND** : La prime de vacances a été délibérée sous prétexte, effectivement, qu'il s'agissait d'un rattrapage du pouvoir d'achat. Or, ça se substitue à un cadre règlementaire qui s'appelle la GIPA. C'est ce que remonte la CRC.

**Monsieur le Maire** : Non. Ce n'est pas ça puisque je vous ai dit qu'au niveau du point de recommandations qui concerne la GIPA il n'existe pas ou plus puisque cela a été réglé l'année dernière. Sur la prime, pour rassurer le personnel de ville, nous ne pouvons pas la donner en terme de prime de vacances mais nous souhaitons bien, puisque le point d'indice a été libéré, nous tiendrons compte du point d'indice libéré, mais nous ne comptons pas abandonner nos agents municipaux qui font un travail sensible pour la ville.

**Monsieur MOISAND** : Vous avez raison, ceci dit je n'invente rien, c'est la CRC qui le mentionne et effectivement, je ne crois pas que l'on ait à revenir dessus à moins de dire qu'elle s'est trompée.

**Monsieur le Maire** : Je ne dirais pas qu'elle s'est trompée. Je dirais que la Chambre Régionale des Comptes n'a peut être pas analysé suffisamment de manière transversale les éléments qui sont apportés pour nos personnels. De la même manière, concernant le temps de travail, tout le calcul que la Chambre des Comptes a effectué pour transformer le temps de travail en point d'imposition annuel, je pense que tout le travail et la recherche qu'elle a fait pour cela, elle aurait pu faire, pour démontrer de manière encore plus avancée, et encore plus nette, parce que nous pourrions le faire de manière plus importante, le fait de montrer que au niveau de la dette il y a effectivement une éradication de la dette à Muret, qu'il y a une capacité d'emprunt consolidée qui est pour la ville et qu'il y a eu sur la période un investissement consolidé pour les muretais extrêmement significatif puisqu'il a été quasiment 2 fois plus important que ce qui a été réalisé sur la période précédente. Ensuite, sur ce que vous avez dit, concernant ce qui a été évoqué sur la période précédente, je vous transmettrai le rapport de la Cour des Comptes qui a analysé la gestion de la ville jusqu'en 2009 et je vous inviterai la prochaine fois en conseil municipal, à corriger ce que vous avez dit.

**Monsieur MOISAND** : J'ai aussi le taux de désendettement de la commune sur 13 ans et vous verrez que votre effort est effectivement soutenu mais par rapport à ce qui a été fait pendant les 2 précédentes mandatures, il ne représente pas non plus la majorité du désendettement de la commune.

**Monsieur le Maire** : Monsieur MOISAND on ne va pas refaire la campagne électorale. Je crois que les muretais ne vous ont pas cru quand vous avez dit ça.

**Monsieur MOISAND** : Vous adorez revenir dans le passé.

**Monsieur le Maire** : On va y revenir si vous voulez. Donc pour vous montrez la diminution de la dette et bien en face il y eu 0 investissement durant les périodes que vous évoquez. On a fait que rembourser la dette. Et je vais vous dire, Monsieur MOISAND, que c'est une faute politique forte que vos amis ont fait à l'époque. Parce que, quand on dit je dois piloter une ville, on dit que « gouverner c'est prévoir », ils auraient du anticiper le fait que les années d'or, que les subventions que le département allaient apporter à la ville, allaient un jour s'étioler.

**Monsieur MOISAND** : Vous parlerez de l'endettement à l'ancienne Madame MIGNON.

**Monsieur le Maire** : C'est ça, on va remonter à Monsieur DOUZANS si vous voulez.

**Monsieur MOISAND** : Je suis désolé, mais il y a eu 3 mandats pour désendetter la ville avec ces affaires.

**Monsieur le Maire** : Je vous rappelle, Monsieur MOISAND, reprenez vos notes, je sais que vous êtes nouveau dans cette enceinte, reprenez vos notes et faites attention à ce que vous dites et je vous rappellerais que ce que vous évoquez de Madame MIGNON, c'est à cause d'erreurs grandioses qui ont été faites par Monsieur DOUZANS, qui était de vos amis. Donc s'il n'y avait pas eu les fautes faites par Monsieur DOUZANS, à l'époque, Madame MIGNON n'aurait pas essayé de rétablir l'avion en piqué et la ville n'aurait pas été obligée d'emprunter ce qu'elle a été obligée de faire pour essayer de sauver un projet qui était une catastrophe et que nous finissons de payer aujourd'hui.

**Monsieur MOISAND** : A l'arrivée, la Chambre Régionale des Comptes a quand même parlé d'un certain nombre de points négatifs. Il ne faut pas l'oublier.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Moisan, s'il vous plait, réviser bien vos chiffres et vos arguments avant d'arriver dans cette enceinte, parce que je crois ici même que vous vous trompez de manière très conséquente.

**Monsieur MOISAND** : Nous en reparlerons sûrement.

**Monsieur le Maire** : On en reparlera si vous voulez, vous avez voulu que l'on en parle durant la campagne électorale, on en a parlé. Vous avez annoncé, à grands renforts de tracts, ce que vous reprenez là, des éléments qui sont inventés par vous-même en totalité

**Monsieur MOISAND** : C'est la CRC qui en parle, je n'ai rien inventé.

**Monsieur le Maire** : Sur le fonds de roulement, c'est n'importe quoi. Vous avez imaginé ça, vous le ressortez, c'est du réchauffé, ça ne tient pas la route et ce ne sont pas des choses tangibles. Vous avez essayé de faire croire aux muretais que les caisses...

**Monsieur MOISAND** : Vous voulez que je vous donne ce qu'il y a marqué sur le budget primitif peut être ?

**Monsieur le Maire** : Apprenez à le lire d'abord. Et puis vous pourrez le commenter. Pour conclure, à moins qu'il n'y ait d'autres interventions qui soient souhaitées.

**Monsieur DELAHAYE** : Juste 2 choses. Sur la remarque tarifaire, bien entendu que l'on s'est interrogé sur cette problématique. Malheureusement, les textes de loi aujourd'hui, nous interdisent, puisque certaines co propriétés ne sont pas aux normes, de pouvoir facturer les usagers. On demande systématiquement maintenant, et depuis 2001, à tous les syndicats de co propriété de se mettre aux normes pour pouvoir facturer les usagers. Voilà la raison pour laquelle on n'a pas le droit de s'immiscer dans un domaine privé comme celui-ci. La Chambre a raison de dire on s'interroge, mais la solution qui doit être apportée à ces gens là c'est une assistance technique pour savoir comment ils peuvent mettre aux normes leur bâtiment et ainsi pouvoir facturer directement ces usagers là. On ne peut pas faire autrement. Et deuxième élément, Monsieur MOISAND, puisque vous étudiez les choses, vous savez que la loi nous impose d'avoir un tarif progressif, on a respecté la loi. Pour répondre sur le fonds de roulement, Monsieur MOISAND, le seul document qui fait foi, il n'y en a qu'un, c'est le compte de gestion du receveur municipal. Et je vous invite à le consulter. Il va vous indiquer à quel niveau est le fonds de roulement de la ville de Muret. Comme ça, le débat est arrêté. Je vous incite Monsieur MOISAND à le lire.

**Monsieur MOISAND** : C'est parfait, quand je vous ai demandé d'accéder à ces informations, on n'a pas répondu à ma requête alors...

**Monsieur DELAHAYE** : On vous le fera passer, c'est un document public. Le fonds de roulement vous l'avez calculé en retenant les restes à réaliser. Et le compte de gestion, et un fonds de roulement c'est une image fidèle à l'instant T. Sur le compte de gestion de 2013,

**Monsieur MOISAND** : Vous parlez d'un fond de roulement de trésorerie ou de gestion ?

**Monsieur DELAHAYE** : Attendez vous n'allez me faire la leçon la dessus parce que l'on peut y passer toute la nuit, le fonds de roulement de trésorerie ça n'existe pas. N'inventez pas des noms qui n'existent pas.

**Monsieur MOISAND** : Je n'invente rien du tout.

**Monsieur SOTTIL** : Je vous ferai remarquer que le fonds de roulement donne des ratios.

**Monsieur DELAHAYE** : Comment ça se calcule un fonds de roulement, tiens, je vous pose la question. Moi je sais, je vous pose la question ici.

**Monsieur MOISAND** : C'est ce qui reste en résultat de clôture global, c'est-à-dire, lorsque l'on a fait le delta entre toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur DELAHAYE** : Voilà, mais réalisé. Les 94 000 €, il fallait rajouter derrière uniquement ce reste à réaliser. Vous nous avez tronqué le fonds de roulement.

**Monsieur le Maire** : Monsieur MOISAND, vous qui analysez bien les documents, vous auriez du nous faire remarquer quelque chose et je terminerai par cela, que la Chambre des Comptes a noté que les taux d'imposition locaux n'ont pas évolué pour toute la période. C'est-à-dire que vous pourriez, dans votre équation, rajouter le fait que les taux d'imposition ont été gelés par la commune, que la dette a été éradiquée par la commune et que les investissements significatifs ont été portés par la commune. Ce qui permettra, une fois les chiffres connus par les muretais, de vérifier 2 choses, la première que durant la campagne électorale qui est toute fraîche, il y a une équipe que j'ai eu la chance de conduire qui n'avait pas triché, c'est-à-dire qui a dit la réalité et elle se vérifie aujourd'hui. Et la deuxième des choses qui est la principale c'est que la ville de Muret est bien gérée et que les muretais peuvent être assurés que l'équipe qui est ici et que le conseil municipal continuera dans cet axe là d'avoir une ville gérée au plus près des intérêts des muretais de manière à ce que des services et un développement équilibré, harmonieux et ambitieux soit effectué pour le bien de tous.  
Bonne soirée.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45**